



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des violences faites aux femmes dans le Finistère

Question écrite n° 37468

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, sur les intervenantes sociales en gendarmerie, ISG. La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée priorité de ce quinquennat. Ces violences, comme toutes les formes de violences conjugales et intrafamiliales, ont augmenté depuis le début de la crise liée à l'épidémie de covid-19. Ainsi, la zone de gendarmerie du Finistère relève que l'explosion des actes de délinquance en 2020 correspond sur ce territoire à la hausse très forte des violences physiques non crapuleuses. Or, pour accompagner les femmes victimes de ces violences, la gendarmerie du Finistère ne dispose que de deux postes d'intervenantes sociales (ISG) basés à Quimper et Landernau cofinancés par la préfecture et le conseil départemental. Ces deux postes apparaissent largement en-deçà des besoins et la gendarmerie souhaiterait obtenir les cofinancements nécessaires à la création de postes supplémentaires à Brest, Morlaix et Quimperlé. Les deux ISG surchargées de travail ne peuvent assumer l'accompagnement de toutes les femmes victimes de violences dans le département et les tutelles qui financent leurs postes (préfecture et conseil départemental) ne peuvent mobiliser des fonds supplémentaires que si l'État aide à leur cofinancement. C'est la raison pour laquelle il lui demande comment le Gouvernement entend aider au financement d'au moins un troisième poste d'ISG dans le Finistère dans les meilleurs délais pour répondre à la souffrance des femmes victimes de violences.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37468

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Citoyenneté](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2463

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)